

Le CDJ vous souhaite une très belle année 2018 !

Derniers avis du CDJ

➤ En décembre (2)

Lors de sa dernière réunion de l'année, le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plainte : l'une a été déclarée fondée (*La Capitale* (SudPresse), l'autre non fondée (*La Libre*). En 2017, le CDJ a rendu au total 49 avis...

[Communiqué en ligne](#)

➤ En décembre (1)

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté cinq avis sur plainte lors de sa première réunion de décembre. Une plainte a été déclarée fondée (SudPresse), quatre non fondées (LeVif.be, *La Nouvelle Gazette Charleroi*, DH.be, RTBF.be)...

[Communiqué en ligne](#)

➤ En novembre

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté cinq avis sur plainte lors de ce mois de novembre. Une plainte a été déclarée fondée (*La Meuse*), quatre non fondées (RTBF (2), RTL-TVi, *La Capitale*)...

[Communiqué en ligne](#)

➤ En octobre (2)

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté trois avis sur plainte lors de la seconde quinzaine d'octobre. Une plainte a été déclarée fondée (*Soir Mag*), deux non fondées (RTBF, RTL-TVi). Au cours de la même réunion, le CDJ a également remis un avis général sur l'utilisation des images archives et d'évocation dans les médias audiovisuels.

[Communiqué en ligne](#)

➤ En octobre (1)

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté quatre avis sur plainte lors de la première quinzaine d'octobre. Trois plaintes ont été déclarées partiellement fondées (SudPresse, *La Libre*, *La Nouvelle Gazette Charleroi*), une non fondée (*La Libre*). Deux des trois plaintes partiellement fondées portaient notamment sur l'identification de personnes décédées, la troisième était relative au droit de réplique avant publication...

[Communiqué en ligne](#)

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.

info@lecdj.be - www.lecdj.be - [@DeontoloJ](https://twitter.com/DeontoloJ)

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

La vie du cdj

➤ *Détox...*

Une sortie de Jean-Luc Mélenchon, leader de la France insoumise, qui réclamait la création, en France, d'un « tribunal professionnel » pour les médias a focalisé, début décembre, l'attention des journalistes français sur le Conseil de déontologie journalistique. L'émission « 28 minutes » d'Arte a ainsi consacré une séquence « Détox » au sujet. Celle-ci évoque notamment le principe et le fonctionnement du CDJ.

A redécouvrir sur <https://sites.arte.tv/28minutes/fr/un-tribunal-pour-la-presse-28minutes>

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.

info@lecdj.be - www.lecdj.be - [@DeontoloJ](https://twitter.com/DeontoloJ)

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles